Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La CCIVS recrute :

1 Responsable du pôle politique sociale – jeunesse incluant la direction du CIAS

La Communauté de Communes Isle Vern, Salembre en Périgord (CCIVS), issue de la fusion de 3 communautés de communes, comprend 16 communes membres représentant environ 20 000 habitants.
Son organisation administrative très structurée (5 pôles et un CIAS) compte environ 240 agents (communautaires et mis à disposition par les communes membres).
La collectivité vient de créer un nouveau pôle : le pôle politique sociale - jeunesse. Elle cherche le responsable de ce pôle qui assurera également la direction du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).
Le **responsable du pôle politique sociale - jeunesse** sera chargé de la mise en place de l'action sociale et jeunesse d'intérêt communautaire. Il pilote le développement social local, anime et coordonne les projets du territoire de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS).
Il est aussi **le directeur du CIAS**, responsable de l'organisation générale de son fonctionnement.
Il contribue à la définition des orientations de la collectivité et à l'élaboration, sous la responsabilité de l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique.
Il organise les services et s'assure de la bonne exécution au regard de la règlementation. Il aura aussi pour mission de participer avec ses équipes à la mise en place de ces projets.

Lieu principal d'affectation : Centre Intercommunal d'Action Sociale – Zone artisanale de NEUVIC
Service(s): **Pôle politique social - jeunesse** et **C.I.A.S. Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Poste à pourvoir au 1er Janvier 2021
Candidature à envoyer à :
CCIVS - Monsieur le President – BP6 – 43, rue Victor Hugo – Le Bateau – 24110 ST ASTIER
ou par mail : **contact@ccivs.fr**

DESCRIPTIF DU POSTE

INTITULE DU POSTE :

Responsable du pôle politique sociale – jeunesse incluant la direction du CIAS

Grade : Cadre A
Filière : Administrative ou médico-sociale

MISSION GENERALE DU POSTE :

Placé sous l'autorité du Président, des vice-présidents et de la Directrice Générale des Services, **le responsable du pôle politique sociale - jeunesse** sera chargé de la mise en place de l'action sociale et jeunesse d'intérêt communautaire. Il pilote le développement social local, anime et coordonne les projets du territoire de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS).
Il est aussi **le directeur du CIAS** et responsable de l'organisation générale de son fonctionnement.
Il contribue à la définition des orientations de la collectivité et à l'élaboration, sous la responsabilité de l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique.
Il organise les services et s'assure de la bonne exécution au regard de la règlementation.

CHAMP D'INTERVENTION POLE POLITIQUE SOCIALE - JEUNESSE :

- L'offre de santé
- La mobilité

- Les gens du voyage (aire d'accueil, projet social éducatif, sédentarisation)
- La politique jeunesse (espace jeunes, conseil des jeunes)
- La charte territoriale de solidarité des aînés
- La lutte contre les violences faites aux femmes
- Les projets : l'analyse des besoins sociaux des familles, la démarche territoire zéro chômeur…

CHAMP D'INTERVENTION DU CIAS :

- L'action sociale (aide administrative, accompagnement, aides sociales facultatives et secours d'urgence, actions et ateliers…)
- L'accompagnement dans les démarches liées à l'emploi
- Le portage de repas
- Le projet social éducatif de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Le développement des projets d'action sociale

ACTIVITES ET TACHES PRINCIPALES :

- Participer à la définition des orientations en matière de politique sociale et jeunesse
- Organiser, mettre en œuvre et évaluer la politique sociale-jeunesse sur le territoire de la commune
- Assurer le suivi du système de pilotage et de coordination avec ses équipes
- Assurer la gestion budgétaire (préparation, exécution, contrôle) et administrative du CIAS
- Participer à la gestion des ressources humaines du CIAS
- Promouvoir les services d'action sociale
- Être le garant du respect réglementaire et de la veille juridique
- Être le Lien indispensable entre les élus et les équipes

En étroite collaboration avec la responsable du secteur jeunesse, le responsable du pôle politique sociale-jeunesse, devra :

1. **Participer à la définition des orientations en matière de politique sociale et jeunesse**

- Centraliser, analyser et transmettre les données et observations permettant de cerner les besoins sociaux et leurs évolutions
- Elaborer des propositions en matière sociale et jeunesse, en partenariat avec les élus et les acteurs du territoire
- Conseiller les élus sur les évolutions et les risques (sociaux, juridiques…)
- Assurer la veille réglementaire pour l'ensemble des missions dévolues au service

2. **Organiser, mettre en œuvre et évaluer la politique sociale-jeunesse sur le territoire de la communauté de communes**

- Traduire les orientations en plan d'actions
- Mettre en œuvre des projets sociaux
- Animer et développer des partenariats
- Animer l'ABS (analyse des besoins sociaux) en lien avec les autres services de la communauté de communes

Dans le cadre de ses compétences managériales, le responsable du pôle politique sociale-jeunesse, devra :

3. **Assurer le suivi du système de pilotage et de coordination**

- Animer et coordonner les actions du pôle et des équipes en favorisant les passerelles entre le pôle et le CIAS pour assurer en permanence une bonne qualité de service public
- Veiller à l'évaluation des actions conduites dans le domaine d'intervention et à la bonne organisation avec les instances locales dans le but de l'animation du territoire

En tant que directeur du CIAS, il devra :

4. **Piloter les projets du CIAS**

- Appliquer et faire respecter les orientations fixées au CIAS par le Conseil d'Administration et par la Communauté de Communes
- Préparer l'ensemble des documents, bilans, analyses, rapports… capables d'éclairer les administrateurs dans leurs prises de décisions
- Animer et développer le partenariat avec les associations et institutions du territoire

5. Assurer le management stratégique du pôle et du CIAS

- Organiser le fonctionnement du service au regard des missions confiées au pôle et au CIAS et aux projets développés
- Organiser le travail des agents et veiller à la coordination des différentes activités
- Veiller à la réactivité et à la qualité des services rendus
- Définir les missions et les objectifs prioritaires
- Etre garant des principes de service public et des règles de déontologie professionnelle

6. Assurer la gestion budgétaire et administrative du pôle et du CIAS

- Préparer les délibérations soumises à la décision du Conseil d'Administration du CIAS et en assurer le secrétariat
- Préparer les commissions permanentes (commission d'attribution des aides sociales facultatives) en lien avec les agents du CIAS chargés de l'instruction des demandes et présenter les dossiers en commission
- Elaborer le budget prévisionnel
- Veiller à la bonne exécution des prévisions budgétaires
- Rechercher des financements et s'adapter aux contraintes budgétaires

7. Participer à la gestion des ressources humaines du pôle et du CIAS

- Encadrer le personnel
- Identifier les besoins en personnel
- Participer au recrutement des agents du service
- Participer à la formation des agents et la répartition des congés
- Travailler en partenariat avec le service RH de la Communauté de Communes
- Participer au CT, CHSCT et CSE

8. Communiquer

- Représenter la CCIVS et le CIAS aux différentes instances en l'absence ou en complémentarité du Président et/ou des Vice-Présidents du pôle politique sociale-jeunesse et du CIAS
- Travailler en collaboration avec le CCAS du territoire et les CCAS et CCIAS de l'UDCCAS
- Informer et rendre des comptes régulièrement aux Vice-Présidents du pôle et du CIAS
- Travailler en transversalité avec les autres services de la Communauté de Communes (direction générale, politique éducative, pôle technique, moyens généraux, pôle politique du territoire, communication…)
- Contribuer à la stratégie de communication interne et externe (rapports d'activité, articles, événementiel, outils développés par le service communication de la CCIVS)

Compétences / Profil

Poste de catégorie A – filière administrative ou médico-sociale
Diplôme de niveau 6 (ancien II) minimum dans le secteur social. Bonne connaissance des politiques d'action sociale.
Expérience confirmée dans ce type de poste.
Connaissance de l'organisation administrative territoriale.
Autonomie et initiatives dans le travail.
Maîtrise des outils de bureautique.

Connaissance requise dans :

- Connaissance des dispositifs et acteurs de l'action sociale
- Connaissance de l'organisation territoriale

Savoir-faire :

- Capacités managériales avérée
- Maîtrise de la conduite de projet, d'animation de groupe et d'évaluation
- Maîtrise financière et budgétaire
- Capacité à la négociation et à la relation avec les partenaires
- Capacité à l'expression orale et écrite
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Utilisation des outils informatiques

Savoir être :

Activités et tâches secondaires :

Activités et tâches exceptionnelles :

TEMPS DE TRAVAIL :

■ Temps complet

☐ Temps non complet : h (hebdomadaires)

☐ Temps partiel : h (hebdomadaires)

HORAIRES DE TRAVAIL :

Lundi, mardi, Mercredi, jeudi, Vendredi : 9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h
Travail de bureau, déplacements fréquents, disponibilité
Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des besoins du service

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU POSTE :

CIAS Neuvic + déplacement sur le territoire de la CCIVS

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

- En coordination fonctionnelle avec la Directrice Générale des Services au sein de la CCIVS dans le cadre de ses fonctions de directeur du CIAS
- Sous l'autorité hiérarchique du Président du CIAS, des Vice-Présidents concernés et de la Directrice Générale des Services (dans le cadre de ses fonctions de responsable du pôle politique sociale-jeunesse).

RELATIONS FONCTIONNELLES :

- En interne : relations avec les collègues du CIAS et de la CCIVS, le président et vice-président du CIAS, la direction générale des services
- En externe : relations avec les partenaires de l'action sociale, les secrétaires de mairie, les élus communautaires et les maires du territoire de la CCIVS

SPECIFICITES NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA FONCTION

EXIGENCES REQUISES :

- Niveau requis (diplômes…) : Bac +3 minimum
- Formations, qualifications :
- Compétences nécessaires : techniques et administratives

Compétences professionnelles	• L'organisation administrative française • Environnement administratif et juridique des collectivités territoriales • Statut de la fonction publique territoriale • Règles de la comptabilité publique • Procédures des marchés publics • Cadre réglementaire des politiques publiques du domaine d'intervention du CIAS • Approches pluridisciplinaires en sciences humaines et sociales

Compétences relationnelles	• Qualités relationnelles (pédagogie, écoute, empathie, esprit d'équipe) • Sens de l'organisation et de la rigueur • Adaptabilité • Esprit d'initiative • Force de proposition • Autonomie • Sens du service public
Capacité d'encadrement	• Savoir prendre des décisions • Capacité à animer une équipe • Aptitude à déléguer et à contrôler • Capacité à mobiliser et à valoriser les compétences individuelles et collectives • Capacité à concevoir et conduire un projet • Capacité à prévenir et arbitrer les conflits

SUJETIONS PARTICULIERES – CONDITIONS ET CONTRAINTES D'EXERCICE

- Disponibilité
- Gestion du stress

MOYENS MIS A DISPOSITION :

Moyens Humains	- 5 ETP - 1 1/2 ETP
Moyens matériels	- station de bureautique complète - PC portable et fournitures

FORMATIONS EXIGEES OU SOUHAITEES :

- Permis B obligatoire